



ANNALES DE L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
" Etats-Unis, 60 " " "
" Etranger, 3 frs " "



Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER,
Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains

MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de La-
chine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Mérici, Chemin St Louis,
Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de
l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de
Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. R. Léonard, Grand Séminaire
de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de
Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur L'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de
Trois-Rivières.

VALLEYFIELD : Monsieur L'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège
de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St
Boniface, Man.

RÉGINA : Rév. Edouard Pacaud, Evêché de Régina, Sask.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood,
Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace,
Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London,
Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler. Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co.
Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peter-
boro, Ont.



Première Communion des Enfants et Promesse des Parents de les faire assister au Catéchisme. (1)

C'est une pensée très louable de chercher à assurer l'assistance au catéchisme paroissial. Il est vrai, la crainte de voir ce catéchisme abandonné par le fait de la première Communion précoce a été exagérée, l'expérience le prouve. De tous côtés l'on affirme qu'en général la fréquentation du catéchisme gagne à ce régime.

Cependant on se préoccupe, et avec raison, d'aider la bonne volonté des uns, de secouer la torpeur ou l'indifférence des autres, au moyen d'une organisation, d'un règlement qui mettent l'assiduité au catéchisme autant que possible à l'abri des infidélités.

L'on a proposé de faire promettre au petit communiant que, dans la suite, il viendrait au catéchisme. Excellente idée. Mais une promesse faite par l'enfant a paru insuffisante à plusieurs, et ils ont parlé d'exiger une promesse faite par les parents, promesse formelle, expresse, de faire compléter l'instruction de l'enfant en lui faisant suivre les cours publics du catéchisme.

C'est de cette dernière idée que l'on voudrait dire ici quelques mots. Il est évident que, si l'on ne fait pas dépen-

(1) Cette intéressante étude, due à la plume de M. l'Abbé Bernard Truxler, Missionnaire, et publiée dans l'"*Action eucharistique*", jette trop de lumière sur un point pratique et encore obscur du Décret *Quam singulari*, pour que nous n'attirions pas sur lui l'attention de nos lecteurs.

dre la première Communion de l'enfant de la promesse des parents comme d'une condition préalable, la difficulté n'est pas grande, et il y a lieu de promouvoir énergiquement la mise en pratique de la mesure proposée.

Il en irait autrement si l'on prétendait refuser la Communion à l'enfant, du fait même que ses parents ne se prêteraient pas à la promesse. Et voici la question posée sans ambages ni réticences.

Peut-on exiger, comme *condition d'admission* d'un enfant à la première Communion privée et ensuite à la Communion quotidienne, une promesse expresse des parents de faire fréquenter le catéchisme à l'enfant après sa première Communion ?

I

A ne juger que d'après le sens immédiat du Décret *Quam Singulari*, l'on est porté à répondre aussitôt : pareille exigence est inadmissible. La doctrine évidente du Décret est que l'enfant arrivé à l'âge de raison, et possédant une instruction religieuse élémentaire, a le droit et le devoir de communier au moins une fois l'an; et s'il a la grâce sanctifiante et l'intention droite, il peut communier tous les jours, sans que personne puisse l'en empêcher.

L'enfant est, sur ce point, dans la même situation que le chrétien adulte : mêmes obligations, mêmes droits, même indépendance vis-à-vis de ceux qui voudraient lui interdire l'accès de la Sainte Table. La réception de l'Eucharistie, à partir de l'âge de raison, est de loi divine et ecclésiastique; l'enfant doit obéir à cette loi, et dans l'accomplissement de son devoir il ne dépend pas de ses parents, c'est-à-dire que ses parents ne peuvent pas lui donner d'ordres ni lui faire de défenses contraires à la loi de Dieu et de l'Eglise. L'enfant peut et doit communier malgré qu'en aient ses parents, tout comme il peut et doit (s'il y a moyen) aller à la messe le dimanche malgré qu'en aient ses parents.

Voilà l'enseignement du Décret *Quam Singulari* et de la saine théologie.

Il résulte de ces principes que de mauvaises dispositions chez les parents ne peuvent pas être, de par elles-mêmes,

un obstacle à la Communion précoce d'un enfant. La Communion est l'affaire de l'enfant; elle est à décider d'après les dispositions personnelles de cet enfant et d'après ces seules dispositions. L'enfant les possède-t-il, il a, par le fait même, droit à la Communion, et à la Communion quotidienne, il a le devoir de communier au moins à Pâques.

Pour les parents, ils ont la très grave obligation d'instruire leur enfant. Supposé qu'ils ne pourvoient pas autrement à son instruction religieuse, ils sont tenus rigoureusement de lui faire suivre les leçons publiques du catéchisme (1). S'ils négligent ces devoirs, les parents sont gravement coupables; s'ils refusent de promettre d'envoyer l'enfant au catéchisme paroissial, alors qu'il y aurait lieu de le faire, leur faute est indubitable.

Mais que peut l'enfant à cette situation? La faute de ses parents n'est pas sa faute à lui. Les parents sont indifférents en matière de religion; mais l'enfant peut être bon, de foi profonde, de piété sincère, ayant un ardent désir de communier, et de communier tous les jours. Je suppose qu'il a l'instruction indispensable et qu'il ne demande pas mieux, personnellement, que d'assister au catéchisme ou de s'instruire d'une autre façon: en vertu de quel principe lui refuser le Communion? — Il n'y a pas de principes en jeu, il s'agit d'un fait. — Et quel fait? Les parents sont en faute grave, ils négligent de remplir leurs obligations, ils ne veulent pas promettre de les accomplir. Et c'est l'enfant innocent qu'on frapperait, au lieu des parents coupables!

Mais voici une question. Quand communiera cet enfant? — A huit ans? à dix ans? à douze ans? — Mais à

(1) Insistons beaucoup pour que tous les parents envoient leurs enfants au catéchisme paroissial. Tout y gagnera; et dans la majorité des cas, telle est, *pratiquement*, l'obligation directe des parents; si les enfants n'allaient pas au catéchisme paroissial, ils ne seraient pas instruits. Généralement encore, l'abstention entraînerait scandale. Mais n'oublions pas que cette assistance au Catéchisme public n'est pas d'obligation absolue. Sans parler des élèves des pensionnats chrétiens, il peut se présenter des cas où l'enfant, empêché, pour une cause ou une autre, d'aller au Catéchisme, recevra d'autre façon, à la maison paternelle, dans un patronage, auprès d'un catéchiste volontaire l'instruction nécessaire et suffisante.

huit, dix et douze ans, par la faute des mêmes parents, n'aura pas encore été au catéchisme; peut-être est-il à prévoir qu'il ne pourra pas y aller de longtemps.

Si vous êtes logique avec vous-même, vous devrez encore lui refuser la Communion: jusqu'à quand cela durera-t-il? et que devient l'accomplissement du devoir pascal (1) et comptez-vous pour rien les tentations très graves, les chutes nombreuses auxquelles peut être exposé cet enfant privé de secours eucharistique, sans qu'il y ait aucune faute de sa part? — Les questions pourraient se multiplier.

Faire cesser cette fausse situation en admettant finalement l'enfant à la Communion solennelle, alors qu'on le juge indigne ou incapable de faire la Communion privée serait encore parfaitement arbitraire et illogique. Cela saute aux yeux, il est inutile d'insister.

Bref, l'exigence en question nous semble être contraire à la saine théologie et en opposition formelle avec l'enseignement et les directions de Pie X.

Le Pape a voulu ruiner les réglementations officielles, relevant du for extérieur, de l'administration paroissiale ou diocésaine qui, jadis, faisaient loi pour l'admission à la première Communion; l'on revient droit à ces règlements par voie détournée en disant: l'enfant communiera à sept ans, si les parents promettent de l'envoyer au catéchisme. — Le Pape le déclare: dès qu'il a l'usage de sa raison, l'enfant a l'obligation de communier, il a le droit de communier tous les jours; prédicateurs, confesseurs, catéchistes, tous ceux qui sont chargés de l'enfant à un titre quelconque doivent faire tous leurs efforts pour l'amener à la Communion quotidienne; — l'on décide que l'enfant, tout bon qu'il puisse être, ne communiera pas, tant que les parents ne rempliront pas leur devoir à eux.

(1) Il n'est guère croyable que l'on puisse avoir l'idée de permettre la Communion *pascale*, alors qu'on refuse la Communion *privée*, la *Communion* tout court, enfin. — La Communion pascale n'est pas au rabais, dit le P. Tesnière, les autres Communions ne sont pas à plus haut prix. Qui peut Communier une fois peut communier tous les jours, si ses dispositions restent les mêmes. Or, dans l'hypothèse, l'enfant est bien disposé, il a toute bonne volonté pour assister au Catéchisme.

II

Mais on a trouvé un argument pour justifier l'exclusion de ces pauvres enfants. Le Décret *Quam Singulari*, dit-on, réclame le consentement des parents pour l'admission à la Communion privée. L'autorité épiscopale peut déterminer de quelle façon ce consentement doit être formulé au for extérieur; elle peut exiger la promesse expresse que l'enfant ira au catéchisme public, pendant le temps et jusqu'à l'âge fixés pour la Communion solennelle. Si des parents refusent de faire cette promesse, ils refusent par le fait même leur consentement à la Communion précoce de leur enfant. Dès lors, de par Pie X, la Communion ne pourra pas se faire.

Ainsi envisagée, toute la question se ramène à ce point: le Décret exige-t-il vraiment le consentement des parents pour que les enfants puissent être admis à la Communion privée, c'est-à-dire à la Communion dès l'âge de raison?

Les seuls passages du Décret que l'on puisse invoquer en preuve d'une réponse affirmative sont les paragraphes 4 et 5 du dispositif.

Il appartient *au père et au confesseur d'admettre l'enfant* à la première Communion (no 4). Prendront aussi part à la Communion générale les enfants qui auront déjà communie dans le passé *avec le consentement des parents ou du confesseur* (no 5).

Voilà les mots bien nettement prononcés: *admission* *consentement*; admission par le père et le confesseur, *consentement des parents ou du confesseur*.

Deux questions se posent ici: 1o Quel est le sens des termes employés: *admission*, *consentement*?

2o Faut-il admission et consentement des parents *et* du confesseur, ou bien des parents *ou* du confesseur? et s'il y a diversité d'avis, le jugement de qui doit-il l'emporter?

Étudions les deux questions séparément.

Pour déterminer le sens des mots il faut, en bonne exégèse, examiner le contexte.

Le No 4 du Décret mentionne le catéchisme du Concile de Trente; il prétend en donner la doctrine, ni plus ni moins. Il nous faut donc aller là chercher la lumière.

(A suivre)

Plans d'Instructions eucharistiques

pour les Quarante-Heures.

DEUXIEME SERMON:

La Réparation de sainte Marie-Madeleine,

EXORDE.

Saint Jean nous a appris à réparer, en faisant une fervente communion au Cénacle et en accompagnant son Maître jusqu'en haut du Calvaire.

Il y avait aussi auprès de la croix un groupe de saintes Femmes, dont plusieurs avaient été guéries ou délivrées du démon par Notre-Seigneur. Aussi Le suivaient-elles partout, écoutaient-elles ses leçons et se dévouaient-elles pour lui. Parmi elles et au premier rang, se trouvait Marie-Madeleine, la pécheresse convertie.

PROPOSITION

Etudier la réparation de sainte Madeleine:

1. Elle déteste ses fautes;
2. Elle aime Jésus.

CORPS: I. Le repentir de Marie-Madeleine.

A. Elle pleure et s'humilie.

1. Notre-Seigneur est invité chez Simon le lépreux, un pharisien. — Repas solennel: beaucoup d'invités. — Jésus est venu pour sauver les pécheurs. — Comme de coutume, les portes sont ouvertes: la pécheresse entre. — Elle porte un vase d'albâtre rempli de parfums; elle va droit à Notre-Seigneur, se prosterne à ses pieds. — Au souvenir de ses fautes, elle pleure si abondamment — et sans dis-

contin
de ses l
Elle
de s'h
tous et
noux, -

2. M
jours:

a) F
que jo
gneur
ils son
sés au
étendr
à-dire
dante
que l'
fautes
Or, le
à ce b
les di
fautes
ce, qu
ne fa
ils son
n'en
encor

b)
pas c
ner, c
— Le
que f
bon b

B.

1.
tout
Poin

continuer — que Jésus pourra dire: Elle arrose mes pieds de ses larmes.

Elle est connue dans cette assemblée: elle ne craint pas de s'humilier devant tous; c'est qu'elle a péché devant tous et elle veut réparer devant tous: en public, — à genoux, — larmes, — reproches de Simon.

2. Nous devons l'imiter, — et, surtout pendant ces jours:

a) *Pleurer nos péchés passés*, ceux qui sont commis chaque jour en si grand nombre. Ils ont crucifié Notre-Seigneur. — Ils nous ont fait perdre le ciel et mérité l'enfer; ils sont la cause de tous nos malheurs. — Ils se sont opposés au but que Notre-Seigneur a voulu par l'Eucharistie: étendre à chacun de nous les fruits de son Sacrifice, c'est-à-dire poursuivre le péché, en donnant une vie plus abondante à nos âmes. Le Concile de Trente enseigne, en effet, que l'Eucharistie est « l'antidote qui nous préserve des fautes mortelles et nous purifie des fautes vénielles ». — Or, le péché vient contrecarrer le plan divin et s'opposer à ce but spécial de l'Eucharistie, puisque les fautes vénielles diminuent l'abondance de la vie de l'âme, et que les fautes mortelles la détruisent radicalement. Quelle audace, quelle insulte au divin amour, et quelle injustice! — Il ne faut donc pas oublier nos péchés trop vite: sans doute, ils sont pardonnés et Dieu les a oubliés. Mais, pour nous, n'en perdons pas le souvenir, ne cessons d'en demander encore et toujours pardon, ne cessons point de les expier.

b) *Nous en humilier*, — sans aucun respect humain. Ne pas craindre de nous frapper la poitrine, de nous prosterner, de faire l'adoration réparatrice, le chemin de la Croix. — Les accuser de nouveau en confession et prendre, chaque fois que nous recevons le sacrement de pénitence, un bon bain d'humilité.

B. Elle évitera à l'avenir tout péché.

1. Ah! sa conversion est bien sincère: elle dit adieu à tout ce qui avait été cause ou occasion de ses chutes. — Point de demi-mesure.

a) Ses yeux, dont elle a abusé, qui ont été pour elle une source de tant de péchés: ils sont pleins de larmes.

b) Ses cheveux, dont elle était si fière, dont elle se servait pour rehausser sa beauté, qu'elle ornait de fleurs: elle les emploie comme un linge sans valeur pour essuyer la souillure qu'elle croit faire par ses larmes aux pieds du Messie.

c) Les parfums dont elle se servait pour satisfaire sa sensualité et pour attirer à elle, elle les répand sur les pieds du Maître.

2. Nous devons l'imiter, — surtout pendant ces jours, — au commencement du carême, en :

a) Fuyant les occasions du péché;

b) Faisant les sacrifices que le Maître nous demande;

c) Nous séparant de tout ce qui pourrait nous faire tomber encore;

d) Recevant fréquemment l'Eucharistie qui, en payant nos dettes, nous fortifiera contre les tentations.

C. Elle reçoit son pardon de Notre-Seigneur.

1. Notre-Seigneur la venge contre les soupçons de Simon le lépreux.

Il l'admet auprès de Lui; Il la laisse baiser longtemps et, pour ainsi dire, à son aise, ses pieds sacrés. Il pourra dire: « Depuis qu'elle est entrée, elle n'a cessé de baiser mes pieds. »

Il lui accorde son pardon: *Remittuntur tibi peccata.* — *Vade in pace.*

2. Heureuse Madeleine d'avoir eu un vengeur tel que Notre-Seigneur, — d'entendre de sa bouche divine sa sentence de pardon.

Imitons-la dans son repentir et son bonheur sera le nôtre.

II. L'amour de Madeleine pour Notre-Seigneur.

A. **Un fait:** — tous les grands pécheurs, une fois convertis, se sont distingués par leur amour pour Jésus.

C'est so
Domine,
Lui.

C'est so
Christi? —
non habu
plevit.

C'est s
me: Ama

B. Telle
l'aimera

Dilexit
chez Sim
mes. —

gneur av
A Béth
l'écoute;
git quæ n

Au Ca
Elle l'acc
Stabat ac
ses faute
Seigneur
temps po
luculo, el
du divin
de son bi

C. Sa r
ses larme

1. Elle
Les ar
Quia tula

Un no
c'est vou
et je l'er
voir tout

Notre
manifest

C'est *saint Pierre* qui peut dire au divin Maître: *Tu scis, Domine, quia amo te*; qui travaille, souffre et meurt pour Lui.

C'est *saint Paul* qui s'écrie: *Quis me separabit a caritate Christi? — Si linguis hominum loquar, ... caritatem autem non habuero, nihil sum. Qui diligit proximum legem implevit.*

C'est *saint Augustin* qui peut nous donner cette maxime: *Ama et fac quod vis.*

B. Telle aussi sainte Madeleine: — elle aime Jésus et elle l'aimera d'autant plus qu'elle l'a offensé davantage.

Dilexit multum: c'est l'éloge qu'en fait Notre-Seigneur chez Simon le lépreux. Son amour se lit à travers ses larmes. — Désormais, elle se met à la suite de Notre-Seigneur avec les saintes Femmes et elle se dévouera pour lui.

A Béthanie: elle s'assied aux pieds du divin Maître. Elle l'écoute; elle est ravie. *Maria autem optimam partem elegit quæ non auferetur ab ea.*

Au Calvaire: elle ne peut point abandonner son Maître. Elle l'accompagnera jusqu'à la mort, jusqu'au tombeau. *Stabat ad monumentum foris, plorans*: elle pleure encore ses fautes, sachant que c'est pour les expier que Notre-Seigneur est mort sur la croix. Elle restera le plus longtemps possible, et, le dimanche, de grand matin, *valde diluculo*, elle viendra au tombeau pour embaumer le corps du divin Crucifié: elle est inconsolable depuis la disparition de son bien-aimé Jésus.

C. Sa récompense: — Le ciel ne peut rester insensible à ses larmes: Madeleine sera abondamment récompensée.

1. *Elle voit Jésus ressuscité.*

Les anges lui apparaissent: *Mulier, quid ploras? — Quia tulerunt Dominum meum...*

Un nouveau personnage: *Mulier, quid ploras?* — Si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez placé et je l'emporterai. L'amour ne calcule pas, il croit pouvoir toutes choses!

Notre-Seigneur ne peut résister à tant d'amour: il se manifeste à Marie. Il n'a pas besoin de se nommer; il lui

suffit de faire entendre sa voix, de prononcer un mot: *Maria!* Et elle est à genoux: *Rabboni!* Que de choses, que de secrets, que d'amour dans ces deux mots! Quelle récompense de l'amour de Marie-Madeleine!

2. Elle est chargée par Notre-Seigneur d'aller annoncer sa résurrection. « Allez, dites à mes frères: Je monte à mon Père et à votre Père, à mon Dieu et à votre Dieu. » — Et elle s'empresse d'aller communiquer aux apôtres la foi qu'elle possède déjà au sujet de la Résurrection du Sauveur.

D. Nous avons péché tous: — *Multum quidem peccavimus; injuste egimus* — et cela, en pleine lumière de l'Évangile! Nos fautes ne sont-elles pas plus graves que celles de Madeleine? Elle les commit dans la demi-lumière du judaïsme.

Réparons maintenant par d'autant plus d'amour: il nous est permis encore d'aimer Jésus! Il veut bien nous admettre encore à son amitié, à son intimité... Rappelez-vous ses paroles, sa conduite à l'égard des pécheurs.

Un seul acte d'amour pèse plus dans la balance de Dieu que tous les actes inspirés par l'impiété et par la haine. Multiplions ces actes d'amour, surtout pendant ces jours: matin et soir, — au moment de la sainte communion, — dans nos adorations. Ils sont si agréables à Notre-Seigneur!

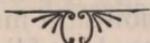
Si nous aimons Jésus, comme Madeleine, il ne manquera pas de nous récompenser et de se manifester à nous: maintenant dans l'Eucharistie, et un jour au ciel.

CONCLUSION. — Pour réparer et suivre l'exemple de Marie-Madeleine.

1. Repentons-nous de nos péchés; fuyons les occasions; prenons les moyens nécessaires pour ne plus retomber.

2. Aimons Notre-Seigneur, et d'autant plus que nous avons plus péché. Aimons-le surtout dans la sainte Eucharistie: ce mystère d'amour ineffable, cette source du véritable bonheur.

AVANT et APRES la MESSE



*(Préparation et action de grâces
selon la méthode des quatre fins.)*

ANTE MISSAM

(Feria tertia)

I. — Adoratio.

Immolabo tibi Deus, sacrificium laudis et reddam tibi, Altissime, vota mea. Gustamus et videmus quoniam suavis es Domine; audimus audientes te et comedemus bonum et delectabitur in crassitudine anima nostra. Super montem excelsum ascendo qui evangelizo Sion, inclino aurem meam et venio ad te. Si diluculo consurrexero ad te Deus, et te Omnipotens, fuero deprecatus: si mundus et rectus incessero, statim evigilabis ad me et pacatum reddes habitaculum justitiæ tuæ.

II. — Gratiarum actio.

Confidenter stamus et videmus auxilium tuum super nos. Inebriabis animam sacerdotum pinguedine et populus tuus bonis tuis adimplebitur; ante nos tibi et gloriosos terræ humiliabis; et dabis nobis thesauros absconditos et arcana secretorum ut sciamus quia tu Dominus, qui vocas nomen nostrum.

Delectabimur super te, et cibabis nos, tu qui administras semen seminanti, et panem ad manducandum prætabis et multiplicabis semen nostrum et augebis incrementa frugum justitiæ nostræ, ut in omnibus locupletati abundemus. Vincenti dabis manna absconditum et dabis illi calculum candidum: et in calculo nomen novum scriptum, quod nemo scit, nisi qui accipit.

III. — Propitiatio.

Numquid justificari potest homo comparatus tibi Deus, aut apparere mundus natus de muliere? Ecce lunæ etiam non splendet et stellæ non sunt mundæ in conspectu tuo; quanto magis homo putredo et filius hominis vermis?

Inter vestibulum et altare ploramus sacerdotes ministri tui et dicimus: Parce Domine, parce populo tuo: et ne des hæreditatem tuam in opprobrium ut dominantur eis nationes; quare dicunt in populis: Ubi est Deus eorum?

Ante te, Domine, qui elegisti me, vilior fiam plus quam factus sum: et ero humilis in oculis meis. Propter nomen tuum Domine, propitiaberis peccato meo, multum est enim. Ad quem autem respicias nisi ad pauperulum et contritum spiritu et trementem sermones tuos? Quid est omnis caro ut audiat vocem tuam, Deus vivens, qui de medio ignis loqueris? Extollentiam oculorum meorum ne dederis mihi et omne desiderium averte a me.

IV — Impetratio.

Ego autem ad Te aspiciam, expectabo te, Deus Salvator meus. Memento nostri Domine in beneplacito populi tui; visita nos in salutari tuo ad videndum in bonitatem electorum tuorum, ad lætandum in lætitia gentis tuæ. Expando manus meas ad te; anima mea sicut terra sine aqua tibi. Auditam fac mihi misericordiam tuam quia in te levavi animam meam.

Oculi omnium in te sperant Domine; et tu das escam illorum in tempore opportuno: panem nostrum substantialem da nobis hodie; ego autem in justitia appaream conspectui tuo.

Audimus cum fiducia ad thronum gratiæ ut misericordiam consequamur et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. Aperi mihi portas justitiæ; ingressus in eas confitebor tibi. Ecce Domine, tu plues panem de cælo; accedamus cum vero corde in plenitudine fidei; sicut sustinuumus te exulemus et lætemur in salutari tuo.

Tu qui es pastor bonus et das animam tuam pro ovibus tuis, non in sacrificiis meis arguas me: holocausta mea in conspectu tuo sunt semper.

POST MISSAM

(Feria tertia.)

I. — Adoratio.

Dilexisti nos et tradidisti temetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. Quod autem nunc vivo in carne, in fide vivo tua fili Dei, qui dilexisti me et tradidisti temetipsum pro me. Suscipiam ex ore tuo legem, et pone sermones tuos in corde meo. Bonum est præstolari cum silentio salutare tuum, gustare quoniam dulcis es Domine, providere te, Domine, in conspectu meo semper, quoniam a dextris es mihi ne commovear.

Domine mi, in visione tua dissolutæ sunt compages meæ, et nihil in me remansit virium, et quomodo poterit servus Domini mei loqui cum Domino meo? In omnibus magnificasti populum tuum Domine, et honorasti et non despexisti, in omni tempore et in omni loco assistens ei.

II. — Gratiarum actio.

De plenitudine tua nos omnes accepimus et gratiam pro gratia. Gratias tibi, Deus super inenarrabili dono tuo; propterea confiteantur tibi Domine misericordiæ tuæ et mirabilia tua filiis hominum, quia satiasti animam inanem et animam esurientem satiasti bonis. Non enim est alius Deus quam tu, cui cura est omnibus. Ecce ostendisti nobis, Domine Deus noster, majestatem et magnitudinem tuam: vocem tuam audivimus de medio ignis et probavimus hodie quod loquente Deo cum homine, vixerit homo.

O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ tuæ, quam incomprehensibilia sunt judicia tua et investigabiles viæ tuæ!

Deliciæ tuæ, esse cum filiis hominum; beatus homo qui audit te et qui vigilat ad fores tuas quotidie et observat ad postes ostii tui!

III. — Propitiatio.

Domine, tu omnia nosti, tu scis quia amo te; quis mihi tribuat ut ego moriar pro te? Hoc tantum diligentissime

præcaveam ut diligam te, Domine, qui in charitate perpetua dilexisti me. Omnes quod erit ante oculos tuos bonum et optimum faciam; quidquid autem tibi placuerit hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ. Domine quid me vis facere?

Nonne qui habet mandata tua et servat ea ille est qui diligit te?

IV. — **Petitio.**

Meus cibus sit Domine, ut faciam voluntatem tuam, qui me misisti ut perficiam opus tuum. Respice de sanctuario, et de excelso cœlorum habitaculo et benedic populo tuo. Domine Deus, ne disperdas populum tuum et hæreditatem tuam, quam redemisti, ne aspicias duritiam populi hujus et impietatem atque peccatum. Domine, ne discesseris a me quoniam tribulatio proxima est, quoniam non est qui adjuvet. Si inveni gratiam in oculis tuis ne transeas servum tuum. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, et libera nos de manu iniquorum et erue me a timore meo.

Oro, Domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis semper, et ne irascaris famulo tuo; suscita prædicationes quas locuti sunt in nomine tuo prophetæ priores, da mercedem sustinentibus te, ut prophetæ tui fideles inveniantur: et exaudi orationem servorum tuorum.



MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **900** à **1200** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905).

SUJET D'ADORATION

La sainteté sacerdotale: ses moyens.

LA MEDITATION QUOTIDIENNE

Le prêtre, constitué officiellement médiateur entre Dieu et les hommes, doit être avant tout l'homme de prière. Or pour être tel, il devra s'appliquer à devenir de plus en plus un homme d'oraison : et c'est pourquoi le Souverain Pontife, dans l'*Exhortatio ad clerum*, après avoir invité le prêtre à prier sans cesse et pour lui et pour le peuple que Dieu lui a confié, ajoute ces paroles : « Le point capital en ceci, c'est que l'on consacre chaque jour un temps déterminé à la méditation des choses éternelles. Aucun prêtre ne peut s'en dispenser sans être taxé de négligence grave et sans nuire à son âme. » Pour nous en convaincre, nous n'aurons qu'à suivre pas à pas le développement de cette pensée.

I. — Adoration.

La méditation est absolument nécessaire au prêtre: Pie X le montre en s'appuyant et sur les dangers qu'engendre pour le prêtre une habitude routinière, et sur la perversité du milieu où il est obligé de vivre, et sur l'obligation où il est de vivre toujours surnaturellement.

1o Le danger de la routine est à redouter surtout chez un prêtre. « En effet, bien que les différentes fonctions du sacerdoce soient augustes et très vénérables, l'habitude fait à la longue que ceux qui les exercent ne les estiment pas autant qu'elles le méritent. De là, une diminution insensible de la ferveur, qui mène facilement à la négligence et ensuite au dégoût des choses les plus sacrées. » Mais pour parer à ce danger, la méditation quotidienne nous sera, si nous savons en profiter, d'un puissant secours, puisqu'elle engendrera en nous des convictions de plus en plus fortes qui nous seront de puissants moyens pour bien faire les actions si saintes que nous avons à accomplir.

20 « De plus, le prêtre est obligé de vivre pour ainsi dire au milieu d'une nation perverse, de sorte que, même dans l'exercice de la charité pastorale, il doit redouter que ne se cachent les embûches du serpent infernal. Etant donnée l'inclination de la nature, comment s'étonner que même les âmes religieuses soient souillées de la poussière du monde ? On voit donc combien grande est la nécessité de revenir chaque jour à la contemplation des vérités éternelles, afin d'affermir, par des forces renouvelées, l'esprit et la volonté contre les séductions. »

30 Enfin, « il faut au prêtre une certaine facilité à s'élever et tendre vers les choses célestes ; lui qui doit absolument goûter les choses célestes, en parler, les enseigner ; lui qui doit régler toute sa vie d'une manière si surhumaine que tout ce qu'il fait dans l'ordre de son ministère sacré soit fait selon Dieu, sous l'inspiration et la direction de la foi. Or, ce qui surtout produit et conserve cet état d'âme, cette union pour ainsi dire naturelle avec Dieu, c'est le secours de la méditation quotidienne. Cela est tellement clair pour tout homme sage, conclut le Pape, qu'il est inutile de rien ajouter. »

Reconnaissons la nécessité pour nous, prêtres, de nous adonner à l'exercice de la méditation quotidienne. Mais, en même temps adorons dans le Dieu caché du Tabernacle « le Pain de vie et d'intelligence », seul capable de nous donner les lumières dont nous avons tant besoin dans l'exercice de notre charge, et d'engendrer en nous des convictions vraiment surnaturelles. Saluons en Lui le « Pain des forts » qui vient chaque matin, et par la méditation et par la communion, renouveler les forces de notre âme. Admirons enfin la sollicitude de notre Dieu qui, pour nous arracher au terre à terre de cette vie, vient chaque matin à la sainte messe réaliser en nous le *manet in me et ego in eo* et ainsi attirer notre attention sur sa divine présence en nous.

II. — Action de grâces.

L'action de grâces nous sera facile, si, à la suite du Souverain Pontife, nous méditons attentivement les paroles de saint Bernard.

« Ecrivain à Eugène III, qui avait été autrefois son disciple et qui était alors Souverain Pontife, le très saint abbé Bernard l'avertissait librement et instamment de ne jamais manquer à la méditation quotidienne des choses divines, sans jamais prendre excuse des occupations si nombreuses et si graves que comporte l'apostolat suprême. Il prouvait que sa demande était juste en énumérant avec une grande sagesse les avantages de cet exercice: «La méditation purifie sa propre source, c'est-à-dire l'esprit, d'où elle sort. Ensuite elle règle les affections, dirige les actes, corrige les excès, ordonne les mœurs, rend la vie honnête et bien réglée; enfin, elle donne la science des choses divines et des choses humaines. C'est elle qui précise ce qui est confus, resserre ce qui est relâché, réunit ce qui est épars, scrute ce qui est caché, poursuit ce qui est vrai, examine ce qui est vraisemblable, explore ce qui est faux et mensonger. C'est elle qui ordonne à l'avance ce qui doit être fait, et rappelle ce qui a été fait, en sorte que dans l'esprit il ne reste rien qui soit incorrect ou ait besoin de correction. C'est elle qui dans la prospérité fait qu'on pressent les épreuves, et que dans les épreuves on est presque insensible; deux effets dont l'un provient de la force, l'autre de la prudence (1). » Ce résumé des grands avantages que la méditation est capable de produire nous enseigne surabondamment combien elle nous est, non seulement de tout point salutaire, mais absolument nécessaire»

Remercions Notre Seigneur de ce que sa Providence sait toujours placer nos plus grands intérêts à côté des obligations qu'il nous impose. Et en remémorant les jours où notre méditation fut plus fervente, et partant notre vie plus sainte, bénissons le Bon Maître pour ces heureux jours passés et pour ceux qu'il veut bien nous offrir encore en nous invitant à une méditation plus sérieuse à ses pieds.

— Mais c'est nous surtout, Prêtres-Adorateurs, qui avons à remercier Jésus-Eucharistie: en nous convoquant à ses pieds au moins chaque semaine, n'est-il pas vrai que c'est là qu'il nous prodigue le plus de lumière et d'amour, et qu'il nous inspire les résolutions les plus généreuses? Ne craignons pas de le dire: c'est de cette heure d'adoration passée aux pieds du Bon Maître que nous nous relevons

(1) *De Consid.*, I, I, c. VII.

plus surnaturels, et aussi plus prêtres. Que la promesse d'être toujours fidèles à cette heure bénie accompagne notre action de grâces!

III. — Propitiation.

La méditation quotidienne est surtout nécessaire au prêtre. Pour le prouver dans toute son ampleur, le Souverain Pontife nous invite à demander la confirmation de cette vérité, « confirmation douloureuse assurément, à la vie des prêtres qui font peu de cas de la méditation des choses divines, ou qui s'en dégoûtent complètement. On voit, en effet, des hommes chez lesquels *le sens du Christ*, ce bien si précieux, est languissant; ils sont tout entiers occupés des choses terrestres, ils ne poursuivent que la vanité et la frivolité; ils remplissent leurs fonctions saintes avec négligence, avec froideur, peut-être d'une manière indigne. Naguère, encore tout imprégnés de la grâce de la récente onction sacerdotale, ils se préparaient avec soin à réciter l'office divin, afin de ne pas être comme ceux qui tentent Dieu; ils cherchaient les moments et les endroits les plus recueillis; ils s'appliquaient à pénétrer le sens des paroles divines; avec le Psalmiste, ils répandaient leur âme dans la louange, dans les gémissements, dans l'allégresse. Mais aujourd'hui, quel changement!... — De même c'est à peine s'ils ont encore quelque chose de cette vive piété qu'ils éprouvaient pour les divins Mystères. Combien leur était cher autrefois le tabernacle! Leur joie était d'être autour de la table du Seigneur et d'y attirer nombreux les fidèles. Avant le saint Sacrifice, que de soin à se purifier, que de prières d'une âme remplie de désirs! Dans la célébration, quel respect pour ne rien enlever de leur beauté aux augustes cérémonies! Quelles actions de grâces jaillissant du cœur! Et comme heureusement se répandait dans la peuple le bonne odeur de Jésus-Christ!... — *Souvenez-vous*, Nous vous en supplions, chers fils, *souvenez-vous... des jours d'autrefois* (1): car alors votre âme était embrasée, nourrie qu'elle était par la sainte méditation.

« Mais, parmi ceux à qui pèse *de se recueillir dans leur cœur* (2) et qui négligent de le faire, il n'en manque cer-

(1) Rememoramini... pristinos dies. — Heb., x, 32.

(2) Recogitare corde. — Jerem., XII, II.

tainement pas, qui sans se dissimuler la faiblesse qui en résulte pour leur âme, s'excusent sous le prétexte qu'ils sont pris tout entiers dans le tourbillon du ministère, pour de multiples services à rendre aux autres. Mais ils se trompent tristement. En effet, n'étant pas accoutumés à s'entretenir avec Dieu, lorsqu'ils parlent de lui aux hommes ou qu'ils leur donnent des conseils pour la vie chrétienne, le souffle divin leur fait absolument défaut; de sorte que la parole évangélique paraît comme morte sur leurs lèvres. Leur parole, si vantée qu'elle soit pour sa science et son éloquence, ne rend nullement la voix du Bon Pasteur, que les brebis entendent avec profit; elle ne produit qu'un vain bruit, et parfois elle est d'un dangereux exemple, non sans scandale pour les bons. Il n'en est pas autrement dans les autres occupations de leur vie si active: il n'en résulte aucun profit sérieux ou durable, faute de la rosée céleste que fait descendre avec abondance *la prière de celui qui s'humilie*. — Ici, nous ne pouvons nous empêcher de plaindre vivement ceux qui, entraînés par les nouveautés pernicieuses, ne craignent pas de penser différemment, et considèrent comme presque perdu le soin donné à la méditation et à la prière. O funeste aveuglement! Plaise à Dieu que, s'examinant eux-mêmes sincèrement, ils reconnaissent enfin à quoi aboutissent cette négligence et ce mépris de la prière. De là, en effet, ont germé l'orgueil et l'esprit de révolte; de là sont sortis des fruits trop amers que l'amour paternel répugne à rappeler et qu'il désire détruire entièrement. Que Dieu exauce ces vœux; puisse-t-il, jetant un regard de bienveillance sur les égarés, répandre sur eux *l'esprit de grâce et de prière* en telle abondance que, déplorant leur erreur, ils reviennent à la satisfaction générale dans les sentiers malheureusement abandonnés par eux et y marchent avec plus de prudence. Dieu nous soit témoin, comme autrefois pour l'Apôtre (1), avec quelle tendresse, Nous les aimons tous dans les entrailles de Jésus-Christ. »

Pour réparer, avec le Souverain Pontife, envers l'amour de Jésus outragé dans son Sacerdoce, dans sa Présence personnelle et permanente dont on n'a nul souci,

(1) Philip, 1, 8.

dans ses grâces dont on ne veut pas, et dans les âmes qu'on perd et qu'on scandalise par de telles négligences, offrons cette heure d'adoration, promettons-lui d'y être fidèles, et, si possible, donnons à son Cœur qui a « soif d'être aimé et honoré des hommes au Très Saint Sacrement » quelques heures d'adoration supplémentaires.

IV. — Prière.

Notre prière, en cette adoration, consistera à demander à Notre Seigneur la grâce de mettre en pratique ce que dit le Souverain Pontife lui-même. « Que tous, dit-il, aient profondément gravé dans l'esprit Notre exhortation, qui est celle du Seigneur Jésus-Christ: *Voyez, veillez et priez* (1). Surtout, que chacun mette ses soins à méditer pieusement; qu'il soit en même temps animé de cette confiance qui demande souvent: *Seigneur, apprenez-nous à prier* (2). Et il existe une raison particulière qui doit nous paraître de souveraine importance pour nous porter à la méditation: c'est la somme si grande de conseil et de force qui en découle et qui est si utile pour la bonne direction des âmes, œuvre difficile entre toutes. — Ici vient bien, et elle est digne d'être citée cette allocution pastorale de saint Charles: « Comprenez, mes frères, que rien n'est aussi nécessaire à tous les ecclésiastiques que l'oraison mentale, laquelle précède, accompagne et suit toutes nos actions: *Je chanterai*, dit le prophète, et *je comprendrai* (3). Si vous administrez les sacrements, ô mon frère, méditez ce que vous faites; si vous célébrez la sainte Messe, méditez ce que vous offrez; si vous dites l'office divin, méditez à qui vous parlez et ce que vous prononcez; si vous dirigez les âmes, méditez par quel sang elles ont été purifiées (4). « L'Eglise a donc bien raison de nous faire répéter souvent ces paroles de David: *Bienheureux l'homme qui médite la loi du Seigneur; sa volonté demeure et le jour et la nuit; et toutes les choses qu'il fera prospéreront toujours* (5). Enfin, une

(1) Videte, vigilate et orate. — Marc., XIII, 33. — (2) Domine, doce nos orare. — Luc., XI, 1. — (3) Psallam et intelligam. — Ps. c., 2. (4) Ex orationib. ad clerum. — (5) Beatus vir, qui in lege Domini meditatur; voluntas ejus permanet die ac nocte; omnia quæcumque faciet semper prosperabuntur.

considération, résumant toutes les autres, doit nous être d'un puissant encouragement. Si le prêtre est appelé *un autre Christ*, et l'est en effet, par communication de puissance, ne doit-il pas devenir et paraître tel, même par l'imitation des actions du Christ?... *Que notre étude capitale soit donc de méditer la vie de Jésus-Christ* (1). » Mais dans ce but, que le prêtre ne se contente pas de contempler seulement Jésus dans le passé, qu'il le considère dans sa vie actuelle, présente, au Très Saint Sacrement de l'autel; qu'il s'en imprègne pour ainsi dire; et ainsi se réalisera ce qui lui fut recommandé si instamment au jour de son ordination sacerdotale: *Agnoscite quod agitis: imitmini quod tractatis* (2).

Cœur eucharistique de Jésus, Modèle du cœur sacerdotal, ayez pitié de nous.



DEFUNTS

Rév. J. A. Lajeunesse, du diocèse de Montréal.

Rév. Henri Magnan, du diocèse de Montréal.

M. le Chanoine J. B. Dupuy, du diocèse de St-Hyacinthe.

(1) *Summum igitur studium nostrum sit in vita Jesu Christi meditari.* — *De Imit. Christi*, I, 1. — (2) *Pontificale Roman.*



DECRET DE LA S. C. DES RITES

concernant le Motu Proprio de Sa Sainteté Pie X

“ ABHINC DUOS ANNOS ”

(Suite)

IV. — Des répons de l'Ecriture et de différentes autres parties de l'Office.

Les leçons de l'Ecriture occurrente seront *toujours* suivies de leurs répons respectifs.

L'Ecriture d'un dimanche, transférée à une autre férie et unie aux leçons de cette férie, conserve les répons du dimanche.

L'Ecriture d'une férie transportée à une autre férie aura les leçons de la *ferie occurrente*, et non les répons qui suivent l'Ecriture transférée.

L'*initium* d'un livre de l'Ecriture devant se lire un jour de fête qui a des leçons propres (ou du commun), on dira les répons de la férie si la fête n'a pas de répons propres. Si les répons sont propres v. g. la fête de sainte Cécile, 22 novembre, on les dira au lieu de ceux de la férie.

Les leçons de l'Ecriture des dimanches après l'Epiphanie, transférées en un jour de semaine, seront suivies des répons de la férie occurrente et non du dimanche.

Les répons des lundis de la 1re semaine après l'Epiphanie et la Pentecôte se diront, en cas d'empêchement, au premier jour libre.

Les fêtes de sainte Lucie, V. M., des saints Jean et Paul, MM., de saint Clément, P. M., auront au 1er nocturne les leçons et les répons de la férie occurrente; les répons propres du 1er nocturne seront reportés au 2e nocturne.

L'office de sainte Elisabeth, reine et veuve, 8 juillet, sera pris au commun. On ne conservera de son office propre que l'invitatoire, les hymnes, les leçons du 2e nocturne, les versets des vêpres et des laudes, les antiennes de *Magnificat* et du *Benedictus* et l'oraison. Au 1er nocturne, on dira les leçons et les répons de la férie.

L'office de la Commémoration des fidèles trépassés aura des psaumes propres pour les complies et les petites heures.

V. — De l'occurrence, de la concurrence et de la translation des fêtes.

1o Une fête de 1e ou de 2e classe accidentellement ou perpétuellement empêchée sera transférée au premier jour libre, c'est-à-dire à un jour non empêché par un dimanche, par la vigile de l'Epiphanie, une fête de 1e ou de 2e classe, ou par un office qui, respectivement, exclut ces fêtes.

Tout privilège contraire à ces règles est abrogé.

Aux secondes vêpres des fêtes de 1e ou de 2e classe, on ne fait pas mémoire du suivant si le suivant est un *dies infra octavam* ou un simple, même si on devait en faire l'office le lendemain.

2o Les fêtes du rite double, majeur, mineur ou semi-double, perpétuellement ou accidentellement empêchées, ne se transfèrent pas, mais on en fait mémoire selon les règles ordinaires.

Si cependant l'empêchement vient d'une fête de Notre-Seigneur du rite double de 1e classe, célébrée dans l'Eglise universelle, on ne fera pas mémoire de la fête empêchée. S'il s'agit d'une autre fête de 1e classe, on en fera mémoire à laudes et aux messes privées seulement, et on n'en lira pas la 9e leçon.

Toutefois, une fête propre à toute une nation, à un diocèse, à un ordre ou institut religieux, même à une église particulière, qui serait *perpétuellement* empêchée dans tout le diocèse, toute la nation, etc., sera transférée au premier jour non empêché par une fête double, semi-double, une vigile privilégiée ou une octave du deuxième ordre.

On pourra, *ad libitum sacerdotis*, dire la messe privée d'une fête double majeure, mineure et semi-double, perpétuellement ou accidentellement empêchée, excepté aux fêtes de 1e et de 2e classe, le dimanche et les fêtes ou vigiles privilégiées. Cette messe se dira *ritu festivo* avec mémoire de l'office du jour, etc.

3o Désormais, les fêtes du rite semi-double *ad libitum* seront réduites au rite simple, et la fête de saint Canut, 19 janvier, cédera sa place aux saints martyrs Marius et Soc. On fera seulement mémoire de saint Canut, M.

4o Un patron secondaire ou un saint propre à un lieu ou à une église particulière, uni dans le calendrier à plusieurs autres saints (1), ne sera plus célébré séparément, mais bien sous le même rite convenable et en la même fête avec ses compagnons.

5o Un *dies octava* double majeur, non privilégié, en occurrence avec une fête du rite double majeur ou mineur, ou semi-double, ayant pour objet la même personne (2), cédera sa place à la fête qui sera célébrée sous le même rite du *dies octava*, avec ou sans commémoration de l'octave, suivant les cas prévus par les rubriques.

VI. — Réforme des calendriers propres.

1o Les calendriers propres seront soumis à la revision de la Sacrée Congrégation des Rites et présentés dans le courant de mars, dans les conditions indiquées par cette même congrégation, le 12 décembre 1912 (3).

2o Il faudra, avant de présenter le calendrier, le mettre en rapport avec les nouvelles rubriques.

3o Il faudra aussi fixer au *dies natalis* les jours de fêtes des saints, à moins de décisions contraires dans les lettres apostoliques, et d'incertitude du *dies natalis*.

4o Deux ou trois saints en occurrence seront célébrés le même jour s'ils appartiennent au même commun et sous le même rite. On prendra au commun ce qu'il y a de propre, *pro pluribus sanctis*, et on en résumera les leçons des Saints aussi brièvement que possible pour faire les leçons du II nocturne. Mais on ne pourra s'en servir qu'après les avoir présentées à la Sacrée Congrégation des Rites.

5o Ces règles valent également pour les fêtes transférées à un jour, si elles appartiennent au même commun.

(1) V. g. le 23 juillet, saints Nazaire, Celse, Mm., Victor, P. M., et saint Innocent, P. C.

(2) V. g. dans l'église titulaire de Sainte-Agnès, V. M., où le *dies octava* est en occurrence avec la fête de la même sainte, *secundo*, le 28 janvier.

(3) Voir les *Acta Apostolicæ Sedis*, 1er Mars 1913.

60 Désormais, la fête de saint Barthélemy sera célébrée dans l'Eglise universelle le 24 août, et saint Louis, roi de France, le 25, même à Rome, nonobstant toute coutume ou privilège contraires. On pourra cependant célébrer la solennité extérieure de ces saints, respectivement les 24 et 25 août, là où la coutume existe, selon les règles précédentes, c'est-à-dire en célébrant une messe solennelle ou privée, de leurs fêtes respectives.

Les diocèses et les instituts religieux qui avaient le privilège de suivre le calendrier du clergé de Rome devront prendre le calendrier de l'Eglise universelle.

JOS. JARLAN,
de la Congr. du T. S. Sacrement.

Les Modèles du Prêtre

Un Apôtre de la Communion.

Le Rév. Père Léonard Cros, J. S.

(1831-1913.)

(Suite.)

Confesseur Eucharistique. — Son premier programme fut toujours: confession rare et rapide et Communion fréquente. Les dévots et les dévotes ne lui pardonnèrent pas sa prestesse à les expédier du confessionnal. A peine avaient-ils fini la litanie de leurs peccadilles, qu'ils étaient en hâte renvoyés absous.

“Le P. Cros, disait une Espagnole de Vittoria, il est bien bon pour donner la Communion; jamais il ne fait attendre. Je ne l'aime pas autant pour donner l'absolution: car, il ne veut ni m'attendre, ni m'entendre.”

Une de ses pénitences préférées était la Communion. Grand étonnement des retraitants collégiens ou Séminaristes ! Une Communion comme pénitence ! A des pécheurs une Communion, alors que des

maîtres et des directeurs jansénistes la leur présentaient, à eux, comme une récompense à gagner au prix de persévérants efforts ! Quel renversement de toutes leurs idées ! — Cependant, après avoir été absout, le plus grand pécheur n'a-t-il pas autant besoin de Communion que le plus grand Saint ?

Père Spirituel à Tivoli de Bordeaux en 1865. — Il fut incomparable dans sa direction et dans sa prédication. Il séduisait cette jeunesse. — Entre trois heures passées à m'amuser, disait un élève, et trois heures passées à écouter le P. Cros, je choisirais sans hésiter d'écouter le P. Cros. Le Père ne pouvait avoir de meilleur théâtre pour commencer la série de ses exploits eucharistiques. Il sema donc à pleines mains dans ces intelligences et dans ces cœurs l'amour de Jésus-Eucharistique.

Son livre, *Fleurs de Tivoli*, est sorti de cet apostolat. Ce furent ses débuts dans la presse, avec certain panégyrique de saint Procope que tous les auditeurs trouvèrent admirable. Ils en demandèrent même et en obtinrent l'impression. Ce panégyrique n'était que la description aimante et aimée de la vie des chrétiens aux Catacombes, avec Communion à chaque assistance au sacrifice. Dans l'exquise peinture de cet idéal primitif qu'il voulait partout faire revivre, l'auteur avait fait passer toute son âme mystique, enthousiaste, chevaleresque.

Orateur eucharistique — Il était doué d'éminentes qualités oratoires de fond et de forme : une attitude profondément religieuse et cependant attrayante, une voix très souple qu'il maniait en musicien qu'il était, un riche fond de doctrine, et une grande facilité pour communiquer avec son auditoire.

Les trois grandes préoccupations de sa carrière oratoire furent de lutter contre les abus théoriques et pratiques du jansénisme, de faire prévaloir la vraie doctrine et la pratique de la Communion quotidienne, de mettre en lumière ces deux mères, Marie sa mère du ciel apparue à Lourdes et la Compagnie de Jésus sa mère adoptive, surtout dans ses origines.

Ses méthodes de prédication eucharistique des Avents, des Carêmes, des Missions, des Sermons de circonstances, des Panégyriques, etc., ne varièrent jamais. Ses sermons qu'il appelait « ses merles » qu'il savait si bien faire siffler, sur la fin de l'homme, sur le Péché, sur l'Enfer, sur quelque matière que ce fut, du dogme, de la morale et de l'histoire, n'étaient qu'une introduction et une préparation à cette nécessaire conclusion toujours la même : *Communiez ! Communiez !*

Communiez! La Communion, la Communion quotidienne était le perpétuel refrain de son mélodieux et harmonieux cantique, de sa liturgie toujours ancienne et toujours nouvelle. Ses succès oratoires étaient extraordinaires dans tous les genres et dans tous les milieux. On raconte qu'un Toulousain avait fait exprès le voyage de Paris pour entendre le fameux tribun Gambetta. De retour à Toulouse, il eut l'occasion d'ouïr le P. Cros à l'église du Gesù. En sortant, il s'en allait, disant: «Le P. Cros, mais c'est un Gambetta! C'est mieux que Gambetta!»

Le Cardinal Bourret, après l'avoir entendu durant deux stations quadragésimales dans sa cathédrale, voulut le proposer au Cardinal Guibert pour Notre-Dame de Paris. L'humilité du P. Cros eut-elle vent du projet épiscopal? Par un stratagème de diminution oratoire volontaire, le P. Cros le fit échouer. Au lieu du beau sermon préparé pour le couronnement de Notre-Dame de Ceignac, devant sept ou huit Grandeurs réunies, il fit... un catéchisme.

Dans ses tournées oratoires à travers la France du Sud-Ouest et du Sud-Est, il rencontra dans leur propre habitation tous les abus jansénistes. A tous il déclara hardiment la guerre, au risque de surprendre leurs tenants, prêtres des paroisses, Supérieurs des Collèges, Supérieures des Couvents.

Dans les paroisses. — Beaucoup de prêtres forçaient encore les Paschatins à se présenter deux ou trois fois avant de recevoir l'absolution. Beaucoup ne laissaient pas communier sans leur permission. Beaucoup exigeaient des confessions hebdomadaires, bi-hebdomadaires, bi-mensuelles, certains n'autorisaient qu'une communion après chaque absolution. D'autres privaient leurs pénitents de Communions le jour de la confession. De tout ce cérémonial janséniste, le P. Cros ne voulait jamais tenir aucun compte. Il osa soutenir que pour communier même chaque jour, la permission du curé ou du religieux confesseur n'était pas de rigueur, que le *probat autem seipsum homo et sic de pane illo edat* suffisait! *Inde iræ!* Quel scandaleux relâchement!

Dans les Collèges et les Séminaires. — Beaucoup de directeurs permettaient la Communion sur semaine, aux jours de fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, de saint Joseph, des saints Patrons ou autres saints renommés. Lui la voulait non seulement tous les dimanches, mais tous les jours, et non seulement pour les vertueux Congréganistes, mais pour tous les élèves, y compris les plus espiègles, affirmant que ces derniers en avaient autant besoin que les plus privilégiés de la nature ou de la grâce.

Beaucoup de Supérieurs de maison acceptaient de confesser les élèves. Le P. Cros ne l'approuvait pas du tout, et cela pour des raisons dont l'expérience lui avait fait mesurer la gravité. *Inde irae!* Pour peu, on lui aurait fait dire qu'il fallait donner *sanctum canibus*.

Dans les Couvents. — En eux, et pas dans les moindres, même dans les plus renommés et les plus courus, florissaient de regrettables abus jansénistes et autres; *les abus des comptes de conscience* — le Pape Léon XIII les a fait disparaître depuis; — *le pouvoir d'excommunier!* Oui, le pouvoir d'excommunier! — le mot est du moraliste Ballerini — le pouvoir d'excommunier du Supérieur sur les inférieurs, des inférieurs sur leurs sous-inférieurs. Comment? — Par une réglementation des communications, érigée pratiquement en droit — « Ma Sœur, vous avez dit une parole de travers! — D'une voix aigre: Demain, vous serez privée de Communion! — Monsieur Untel! Mlle Unetelle! Vous avez ri sur les rangs! — D'une voix colère et indignée: Demain, vous ne ferez pas de Communion! » Ainsi les personnes revêtues de l'autorité s'arrogeaient un droit que l'Eglise n'a jamais reconnu qu'à l'Evêque et au Pape, et pour les fautes mortelles seulement.

Dans beaucoup de Maisons religieuses, vieux Frères et vieilles Sœurs, malades paralysés, restaient de longs jours éloignés de la Communion et gémissaient dans leur isolement et leur faim surnaturelle.

Dans toutes les paroisses où il passa, dans tous les Collèges, dans tous les couvents où il trouva de ces abus anti-eucharistiques, le P. Cros tonna très fort, d'autant plus fort que l'abus était plus exorbitant. *Inde iræ!* Quel homme insupportable! Venir troubler ainsi la quiétude pacifique des abus anciens ou nouveaux! S'opposer avec toute sa verve de tribun à la marche même irrégulière des Maisons de Dieu, était-ce tolérable?

Prédicateur de retraites Eucharistiques. — C'est dans ce genre de ministère que sa parole jeune et enflammée eut partout ses plus beaux triomphes et donna ses plus heureux résultats. Son nom vit toujours dans la mémoire des jeunes qui l'on entendu; les fruits consolants de ses travaux eucharistiques durent encore et se multiplient à l'envi à travers la France.

Sa méthode ascétique fut la même que sa méthode oratoire, le dialogue en plus. Car dans ses retraites eucharistiques, il dialogua tous les jours avec ses Retraitants, du moins par écrit, et cela pour rendre sa prédication toujours plus piquante, plus vivante, plus décisive, plus actuelle, plus locale, plus personnelle, plus adaptée à leurs besoins intellectuels et moraux.

Les prédilections du P. Léonard Cros allaient à une double classe de personnes, les enfants, et une catégorie d'hommes qui vivent trop souvent en marge du ministère ordinaire, les nomades, les vanniers, les forains, les jardiniers, et ce qu'il y a de plus infime. Durant ses études théologiques, il employait ses promenades, et une partie de ses récréations, à pénétrer dans les roulottes des forains, s'informait s'il n'y avait pas des enfants n'ayant pas fait la première communion, gagnait la confiance des parents, et, non encore prêtre, amenait des bandes à confesse et à la sainte table. Les formalités civiles, et même avant leur simplification édictée par Pie X, les lois canoniques rendaient encore très difficile les unions régulières entre ces pauvres gens. Après d'infinies démarches, le F. Léonard Cros et un de ses frères en religion, un ancien avoué, parvinrent à en faire valider jusqu'à quinze. Le compagnon, Fr. Vernières, mourut bientôt en route pour le Maduré. Quant au P. Cros, il n'a jamais cessé de jeter à l'occasion sa ligne de pêcheur d'hommes dans ces beaux milieux, où sa foi lui montrait des perles d'âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ. Mais le ministère de prédilection de l'apôtre, c'étaient les enfants, ses agneaux comme il aimait à les appeler.

Il avait un merveilleux talent pour les captiver, les égayer et les émouvoir. Il a prêché de nombreuses retraites dans les collèges et les petits séminaires. Elles faisaient époque. Un prêtre disait d'un petit séminaire: «On s'est senti du passage du P. Cros tant qu'il y a eu des élèves qui avaient assisté à sa retraite.»

C'est là surtout qu'il a prêché, et établi, autant qu'il l'a pu, ce qu'il regardait comme sa mission, la communion fréquente et même quotidienne. Ce fut sa grande œuvre. Elle lui valut bien des contradictions. Ses livres sur le sacrement de Pénitence et la Communion furent déferés à Rome, où l'on s'efforça de les faire condamner. Il se défendit avec une érudition consommée sur la matière. Il prêchait la grande réforme depuis plus de trente ans, lorsque les décrets de Pie X sont venus lui donner raison sur toute la ligne, même sur l'adoucissement du jeûne eucharistique en faveur des infirmes, qu'il désirait ardemment. Il gémissait de voir de pauvres religieuses, réduites à la communion pascale, lorsque les infirmités les empêchaient de se rendre à la chapelle, ou d'attendre à jeun l'heure de la messe. Par l'émoi produit dans l'Eglise par les décrets pontificaux, et par la lenteur avec laquelle ils sont pratiqués en certains lieux, on peut juger de la surprise que causaient les enseignements du P. Cros sur la communion quotidienne, même pour les enfants. Il fut inébranlable. Il est certainement avec son ami, Mgr de Ségur, un de ceux auxquels les fidèles sont et seront les plus redevables de la facilité d'approcher

des sources de la vie. Il avait une profonde horreur de tout ce qui sentait l'esprit janséniste et gallican, et avait établi la milice du Pape parmi les élèves des collèges.

Il avait une manière originale de prêcher ses retraites dans les collèges. Il demandait aux élèves de lui faire des objections, par écrit, au sujet de la communion fréquente et, au sermon suivant, il réduisait en poudre toutes les difficultés. C'est à ce système original que nous devons les deux volumes si intéressants, si convaincants, parus naguère sous ce titre: *Enfants à la sainte Table, Difficultés d'écoliers*, que nous voudrions voir aux mains de tous nos associés (1).

(à suivre.)



BIBLIOGRAPHIE



Les Vertus Sacerdotales. — Tome I. *Le prêtre sanctifié par sa messe*, — par le R. P. ALBERT TESNIÈRE, de la Congrégation du Très Saint Sacrement, Docteur en théologie. — 1 vol. in-12 de 600 p.

Pour donner à nos lecteurs quelque idée de ce nouvel ouvrage, nous ne saurions mieux faire que d'en citer l'Avant-propos.

« Lorsque le R. P. Tesnière publiait, en 1885, le premier volume de l'ouvrage dont il voulait faire une *Somme complète de la Prédication de l'Eucharistie*, il annonçait en ces termes le plan et la division de l'œuvre qu'il avait entrepris d'écrire à la gloire du Très Saint Sacrement: « L'ouvrage entier, disait-il, comprendra cinq grands traités et une dizaine de volumes: le Traité préliminaire des noms et des figures de l'Eucharistie; la Présence réelle; la sainte Communion, le saint Sacrifice; enfin la vie et les vertus chrétiennes par l'Eucharistie: dans le monde, dans le sacerdoce et dans la vie religieuse. »

« Complète, hélas! cette Somme de la Prédication eucharistique ne le sera jamais, car le divin Maître a voulu

(1) Chez Dewit, 53, rue Royale, Bruxelles.

récompenser son bon et fidèle serviteur avant qu'il eût terminé sa tâche.

« Des cinq grands traités dont devait se composer cet ouvrage, deux seulement sont achevés: celui des *Noms, Figures et Prophéties de l'Eucharistie* qui a un volume; et celui de la *Sainte Communion* qui en comprend trois. Deux autres volumes parus sous le titre: *Le Cœur de Jésus-Christ*, devaient faire partie du traité de la Présence réelle. Nous avons aussi pour ce même traité et pour celui du Sacrifice quelques conférences disséminées dans plusieurs volumes de la Revue *Le Très Saint Sacrement*. Reste le traité de la *Vie et des vertus chrétiennes*. Le Père Tesnière commença à en publier une partie — la partie qui concerne le sacerdoce — dans les *Annales des Prêtres-Adorateurs*.

« Ce sont ces conférences que nous réunissons aujourd'hui en volume sous le titre de *Vertus sacerdotales* et que nous nous permettons d'offrir à tous nos confrères dans le sacerdoce.

« Ces conférences ont été rangées par le P. Tesnière lui-même sous trois chefs formant trois retraites sacerdotales distinctes:

Le prêtre sanctifié par sa Messe.

Retraite sacerdotale au Cénacle.

Le prêtre selon le Sacré-Cœur.

« *Le prêtre sanctifié par sa Messe* (qui compose le premier volume des *Vertus sacerdotales*) est une étude fouillée, approfondie, des devoirs qui ressortent pour le prêtre de la méditation de chacune des parties du saint Sacrifice. En appendice, viennent naturellement s'ajouter quelques *Méditations sur la célébration du saint Sacrifice*. »

Le deuxième volume comprendra les deux autres retraites:

Retraite sacerdotale au Cénacle, et Le prêtre selon le Sacré-Cœur.

« *La retraite sacerdotale au Cénacle* met le prêtre en face de l'amour privilégié que lui porte le Christ dans le don surexcellent qu'il lui fait du sacerdoce, afin de lui faire constater les tristes réponses données trop souvent à ce divin amour, et de lui faire entreprendre une conversion sincère toute basée sur l'amour.

« Le prêtre selon le Sacré-Cœur plonge également l'âme sacerdotale dans la fournaise ardente qu'est le Cœur de Jésus, afin de la purifier de plus en plus du moindre péché et de lui infuser les vertus et la vie dont le Sacré-Cœur est à la fois la source et le modèle. Le R. P. Tesnière ne nous a malheureusement pas laissé les développements de cette dernière retraite: nous n'en avons que des plans, assez détaillés toutefois pour fournir aux prêtres une riche et abondante mine de pensées sérieuses, et pour nous permettre de les publier sans y rien toucher.

« Comme il est facile de le constater par ce simple aperçu, cet ouvrage est un vrai « traité de la vie et des vertus chrétiennes dans le sacerdoce ».

« Est-il besoin d'ajouter qu'on y trouvera un fond solide de méditations, toutes dirigées vers le divin sacrement de l'autel, et appuyées sur une doctrine théologique sérieuse et parfaitement sûre ?

« Aussi nous avons confiance que ce nouvel ouvrage plaira à nos confrères, surtout aux membres si nombreux de l'Association des Prêtres-Adorateurs. En leur montrant dans l'Eucharistie qu'ils consacrent chaque jour, le moyen le plus puissant, et toujours à leur disposition, d'avancer de plus en plus dans la voie de la sainteté sacerdotale, il les aidera à réaliser la recommandation qui leur fut faite au jour de leur ordination sacerdotale: *Imitami quod tractatis.* »

—→ SOMMAIRE ←—

Première Communion des enfants et Promesse des Parents de les faire assister au Catéchisme, 65. — Plans d'Instructions eucharistiques pour les Quarante-Heures; *Deuxième sermon*: La Réparation de sainte Marie-Madeleine, 70. — Préparation et Action de grâces à la messe: *Feria tertia*, 75. — Sujet d'Adoration: La Sainteté Sacerdotale: ses moyens: La Méditation Quotidienne, 79. — Décret de la S. C. des Rites concernant le *Motu proprio* de Pie X: "*Abhinc duos annos*", 86. — Les Modèles du Prêtre: Un Apôtre de la communion: le Rév. P. Cros, S. J., (*suite.*) 89. — Bibliographie.

La Passion méditée au pied du T. S. Sacrement.

Avec prières et pratiques en l'honneur de la Passion, par le R. P. A. Jos. Chauvin, de la Congrégation du Très Saint Sacrement, 3 beaux volumes in-16 avec filets rouges de 300 pages environ. (Chaque volume se vend séparément.)

1er volume. — L'Agonie de Jésus.

2me Volume. — Le Procès de Jésus.

3me Volume. — Dernières paroles, Mort et Sépulture de Jésus. Prix de chaque volume.

Reliure cuir - - - 90 cts.

L'ouvrage a été approuvé et loué par six Cardinaux et quarante Archevêques et Evêques.

Vient de Paraître: —

LES VERTUS SACERDOTALES

Le Prêtre sanctifié par sa Messe.

PAR

Le R. P. TESNIERE, Docteur en théologie.

1 vol. in-12 de VIII-600 pages.

Le but de l'auteur dans cette première retraite sacerdotale qui a pour titre: *Le Prêtre sanctifié par sa Messe*, est de montrer comment, d'une part, le saint Sacrifice, pour être offert avec les dispositions parfaites que le Sauveur désire voir en chacun de ses ministres, oblige le prêtre à la pratique de toutes les vertus; et comment, d'autre part, le sacrifice eucharistique offert chaque jour par le prêtre lui fournit l'exemplaire achevé de toutes les vertus sacerdotales, en même temps que le secours le plus puissant pour parvenir à cet idéal de sainteté. Cet ouvrage ne peut manquer d'être utile aux prêtres déjà avancés dans la carrière non moins qu'à ceux qui se préparent à y entrer, car se sanctifier n'est-ce pas le travail quotidien du prêtre aussi bien que du séminariste? — Une table alphabétique des matières très détaillée facilite grandement les recherches.

Prix. broché - - \$1.00

BUREAU des OEUVRES EUCHARISTIQUES,
368 Ave. Mont-Royal Est. MONTREAL.

La Visite Quotidienne

→ au ←

Très Saint Sacrement.

Par M. le Chanoine BOUCHAT.

Nos lecteurs salueront avec bonheur et s'empresseront de se procurer ce charmant volume qui a pour titre ;

La Visite Quotidienne au Très Saint Sacrement.

Cet ouvrage renferme *trois parties* : la première est consacrée à la *visite au T. S. Sacrement* : la deuxième fait connaître *l'Oeuvre de la visite quotidienne au T. S. Sacrement* : enfin la troisième — la plus importante — contient *une visite pour chaque jour du mois*. C'est une courte méditation, suivie d'une résolution. Les méditations sont toutes puisées dans le Saint Evangile : il est si bon de méditer l'Evangile auprès de l'Eucharistie !

On y a joint un exercice pour la confession et pour la sainte Communion ; de même, un exercice pour assister à la messe à laquelle on doit communier et l'ordinaire de la messe avec le propre du Très Saint Sacrement.

Cet opuscule a été approuvé et loué par Sa Grandeur Monseigneur Heylen, Evêque de Namur, Belgique, et Président des Congrès Eucharistiques.

No. 142 Prix 25 cts, Franco 30 cts.

////////////////////
BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES.

368, Av. Mt Royal Est, Montréal.